

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU NORD DAUPHINE
RELEVÉ DE DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
LE JEUDI 29 SEPTEMBRE 2016 A 19H30 A CHARANTONNAY**

Nombre de Membres du point 1 au point 15	En exercice 36	Présents 25	Votants 33
Nombre de Membres du point 16 au point 29	En exercice 36	Présents 26	Votants 33

L'an 2016, le jeudi 29 septembre, à 19h30, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Collines du Nord-Dauphiné, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Charantonnay, sous la présidence de René PORRETTA.

Date de convocation : Mercredi 21 septembre 2016

Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET (Heyrieux)

Présents : QUEMIN André, DEVRED Marie-Agnès (Bondefamille) ; ORELLE Pierre-Louis, BESSON Nathalie (**à compter du point 16**), MIGNOZZI François (Charantonnay); MAGNARD Corinne, NEPLE Alain, SAUGEY Catherine (Diémoz) ; CRESSANT Bernard, FASSINOT Christine (Grenay); ANGONIN Daniel, CHASTAGNARET Martine, GENDRIN Valérie, NOWAK Christine, REVEYRAND Michel (Heyrieux); PORRETTA René, VISCOGLIOSI Béatrice (Oytier Saint Oblas); COCHARD Bernard, KENT Pierre-Alain (Roche); LASSALLE Camille, CASTAING Patrick, TERRY Joël (Saint Georges d'Espéranche); MUSTI Murielle, GALLON Gérard (Saint Just Chaleyssin); PARISSET Robert, CLAUDIN Félicie (Valencin).

Absents: BERGERET Julian, BESSON Nathalie (jusqu'au point 15), DAMIER Pierre, FARAUULT Patrick, HUGOU Isabelle, JALOUX Isabelle, MICHAUD Jean-Paul, NEDJAM Angèle, PORTAL Philippe, REY Christian, VAILLANT Evelyne

Procurations : BESSON Nathalie donne procuration à ORELLE Pierre-Louis (du point 1 au point 15) MICHAUD Jean-Paul donne procuration à MUSTI Murielle
DAMIER Pierre donne procuration à CHASTAGNARET Martine NEDJAM Angèle donne procuration à CASTAING Patrick
HUGOU Isabelle donne procuration à GALLON Gérard REY Christian donne procuration à MAGNARD Corinne
JALOUX Isabelle donne procuration à LASSALLE Camille VAILLANT Evelyne donne procuration à COHARD Bernard

1. INSTALLATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES DE GRENAY SUITE A L'ELECTION MUNICIPALE DU 11/09/2016

En application :

- de l'arrêté préfectoral N° 38-2016-07-21-002 du 21 juillet 2016 fixant le nombre de conseillers communautaires à 36, répartis comme suit :

<i>Communes</i>	<i>Nombre de sièges</i>
Bondefamille	2
Charantonnay	3
Diémoz	4
Grenay	2
Heyrieux	7
Oytier-Saint-Oblas	2
Roche	3
Saint-Georges-d'Espéranche	5
Saint-Just-Chaleyssin	4
Valencin	4
TOTAL	36

- du procès-verbal de l'élection des conseillers municipaux et des conseillers communautaires de la commune de Grenay, en date du 11 septembre 2016, proclamant Monsieur Bernard CRESSANT et Madame Christine FASSINOT élus au siège de conseiller communautaire ;

Monsieur René PORRETTA, Président, proclame l'installation des conseillers communautaires de la commune de Grenay : Monsieur Bernard CRESSANT et Madame Christine FASSINOT.

2. ELECTION DU 8EME VICE PRESIDENT DELEGUE A L'ENVIRONNEMENT ET AU CADRE DE VIE

Le 17 avril 2014, le conseil communautaire a fixé le nombre de vice-présidents à 9 et a élu un conseiller communautaire de Grenay au siège de 8^{ème} vice-président.

Suite à l'élection des conseillers municipaux et des conseillers communautaires de la commune de Grenay, en date du 11 septembre 2016, le siège de 8^{ème} vice-président est devenu vacant.

En conséquence, il est nécessaire de procéder à l'élection du 8^{ème} vice-président, conformément aux articles L 5211-2, L 5211-10 et L 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : Après appel à candidature par le Président, l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

1^{er} tour de scrutin :

Se sont portés candidats :

- Bernard CRESSANT (Grenay)

Résultat du vote : B CRESSANT : 33 voix / 1 nul

Bernard CRESSANT ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 8^{ème} vice-président, délégué à l'environnement et au cadre de vie.

3. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) – FIXATION DES CONDITIONS DE DEPOT DES LISTES DE CANDIDATURE POUR L'ELECTION DES MEMBRES

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- DE FIXER les conditions de dépôt des listes de candidature pour la commission d'appel d'offres comme suit :
 - o Les listes de candidature doivent être déposées ou adressées à l'attention de Monsieur le Président, au siège de la CC CND, au plus tard le mardi 11 octobre 2016 ;
 - o Les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaire et de suppléant à pourvoir ;
 - o Les listes doivent indiquer distinctement les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléant.

4. COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC A VOCATION GENERALE (CDSP) – FIXATION DES CONDITIONS DE DEPOT DES LISTES DE CANDIDATURE POUR L'ELECTION DES MEMBRES

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- DE FIXER les conditions de dépôt des listes de candidature pour la commission de délégation de service public comme suit :
 - o Les listes de candidature doivent être déposées ou adressées à l'attention de Monsieur le Président, au siège de la CC CND, au plus tard le mardi 11 octobre 2016 ;
 - o Les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaire et de suppléant à pourvoir ;
 - o Les listes doivent indiquer distinctement les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléant.

5. COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23/06/2016

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le compte-rendu des séances du 23 juin 2016.

6. BUDGET GENERAL 2016 - DECISION MODIFICATIVE N°2

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- D'ADOPTER la décision modificative n° 2 du Budget général 2016, qui s'équilibre à 1 991 € en fonctionnement et à 165 109 € en Investissement, comme récapitulé ci-dessous :